



**Communauté de Communes  
du Pays Sostranien**

10, rue Joliot-Curie  
23300 - LA SOUTERRAINE  
☎ 05 55 63 91 11 - 📠 05 55 63 91 12  
Email : [infos@cco23.fr](mailto:infos@cco23.fr)  
N° SIREN : 242 300 135 00108

Nos références : \\10.10.0.248\comcom\CCPS-2\Administration\Conseils Communautaires\2023\20231025-CC08\DELIBERATIONS\CR-CC20231025.docx

**Objet : Compte-rendu CC N°8 du 25 octobre 2023**

**COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS  
du CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 25 OCTOBRE 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le mercredi vingt cinq octobre, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays Sostranien s'est réuni en séance ordinaire, à La Souterraine, sur convocation de M. Etienne **LEJEUNE**, Président.

**Réf : CR-CC20231025.docx**

Nombre de membres en exercice : **29**

Nombre de présents : **20**

Nombre de Pouvoirs : 4

Date de convocation : **18/10/2023**

Nombre de votants : **24**

Étaient présents :

Monsieur Patrice **PIARRAUD**, Monsieur Didier **LARRAUD**, Madame Laurence **PASQUIGNON**, Monsieur Jean-Roland **MATIGOT**, Monsieur Étienne **LEJEUNE**, Monsieur Julien **DELANNE**, Madame Fabienne **LUGUET**, Monsieur Bernard **AUDOUSSET**, Madame Patricia **MOUTAUD**, Monsieur Sébastien **VITTE**, Madame Marie **AUCLAIR-DECOURSIER**, Monsieur Julien **BORIE**, Madame Brigitte **JAMMOT**, Monsieur Bernard **ALLARD**, Monsieur Pierre **DECOURSIER**, Madame Myriam **BROGNARA**, Monsieur Pierre **COURET**, Madame Evelyne **AUGROS**, Madame Josiane **VIGROUX-AUFORT**, Monsieur Jean-Marc **PIOFFRET**.

Pouvoirs et suppléances :

Monsieur Patrice **FILLOUX** donne pouvoir à Monsieur Étienne **LEJEUNE**  
Monsieur Jean-Luc **GAZONNAUD** donne pouvoir à Madame Josiane **VIGROUX-AUFORT**  
Monsieur Benoit **BOUDET** donne pouvoir à Madame Evelyne **AUGROS**  
Monsieur Gilles **LAVAUD** donne pouvoir à Madame Brigitte **JAMMOT**

Secrétaire de séance :

Après appel à candidature, **Madame Evelyne AUGROS** est élue secrétaire de séance.

## **1-COMMANDE PUBLIQUE – Réhabilitation d'un bâtiment industriel – Consultation lot 20 - Bardage**

Vu la délibération (réf : DEL20231011-02) prise par le conseil communautaire du pays sostranien qui déclarait la procédure de consultation pour la réalisation des travaux de réhabilitation d'un bâtiment industriel à la Souterraine (23300) : lot 20 « bardage – couverture métallique » **infructueuse** et qui autorisait le président à relancer la consultation et à passer un marché sans publicité ni mise en concurrence préalables sous réserve que les conditions initiales du marché public ne soient pas substantiellement modifiées selon les dispositions de l'article R.2122-2 du Code de la Commande Publique.

De ce fait, sans modification substantielle des conditions initiales du marché, un marché sans publicité ni mise en concurrence a été lancé. L'entreprise Etanchéité du Limousin a répondu favorablement à la consultation de la Communauté de communes du Pays Sostranien.

Après analyse de l'offre par la Maitrise d'Œuvre BETEM, selon les critères de la consultation, la candidature a été examinée au regard des niveaux de capacités professionnelles, techniques et financières des candidats et les critères retenus pour le jugement des offres sont :

- Prix de la prestation : 40%
- Valeur technique de l'offre : 60%

Il est proposé de retenir l'offre de l'entreprise Etanchéité du Limousin pour un **montant total de 257 057,00 € HT**, découpé de la manière suivante :

- **Reprise toiture : 156 705, 00 € HT**
- **Travaux de réparation du bardage : 50 325,00 € HT**
- **Finitions bardage (quais Ouest et Est) : 33 727,00 € HT**
- **Trappes de désenfumage : 16 300,00 € HT**

Le Conseil Communautaire, est appelé à :

- Valider la proposition financière et technique de l'entreprise Étanchéité du Limousin ;
- Et Autoriser le président à accomplir tout acte nécessaire à la réalisation de cette opération.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré avec 24 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :**

- **Valide la proposition financière et technique de l'entreprise Étanchéité du Limousin ;**
- **Et Autorise le président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.**

## **2- COMMANDE PUBLIQUE - Avenant n°1 au marché de travaux - Lot 6 BARDAGE - pour la réhabilitation d'un bâtiment industriel à La Souterraine (23300) – Bâtiment Bas**

### **Lot n°6 « Bardage » Bâtiment du Bas :**

En accord avec l'entreprise Etanchéité du Limousin, titulaire du marché et après validation par le maître d'œuvre, il est proposé de procéder à divers travaux en plus-value (dépose des laines de bardage existantes, évacuation + fourniture et pose de feutre de bardage sur 698 m<sup>2</sup>) pour un montant total cumulé de 8 713,60€ HT.

Rappel du montant initial du marché : 53 306,20€ HT

**Montant de l'avenant : 8 713,60€ HT**

Nouveau montant du marché : 62 019,80€ HT

**Il est demandé au Conseil Communautaire de valider cette proposition.**

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré avec 24 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :**

- **Valide la proposition de l'entreprise Étanchéité du Limousin ;**
- **Et Autorise le président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.**

### **3- COMMANDE PUBLIQUE - Avenant n°2 au marché de travaux – Lot 6 BARDAGE pour la réhabilitation d'un bâtiment industriel à La Souterraine (23300) – Bâtiment Bas**

#### **Lot n°6 « Bardage » Bâtiment du Bas :**

En accord avec l'entreprise Etanchéité du Limousin, titulaire du marché et après validation par le maître d'œuvre, il est proposé de procéder à divers travaux en plus-value (fourniture et pose d'un plateau bardage Isomur galvanisé) pour un montant total cumulé de 2 140,00€ HT.

Rappel du montant initial du marché :	53 306,20€ HT
Rappel du montant de l'avenant n°1 :	8 713,60€ HT
<b>Montant de l'avenant :</b>	<b>2 140,00€ HT</b>
Nouveau montant du marché :	64159.80€ HT

**Il est demandé au Conseil Communautaire de valider cette proposition.**

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré avec 24 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :**

- **Valide la proposition de l'entreprise Etanchéité du Limousin ;**
- **Et Autorise le président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.**

### **4- COMMANDE PUBLIQUE - Avenants aux marchés de travaux pour la réhabilitation d'un bâtiment industriel à La Souterraine (23300) - Lot n°19 « Clôtures »**

#### **Lot n°19 « Clôtures » :**

En accord avec l'entreprise ESAT - APAJH, titulaire du marché et après validation par le maître d'œuvre, il est proposé de procéder à divers travaux en plus-value (dépose grillage en place, préparation et repose d'un grillage neuf) pour un montant total cumulé de 1 680,00€ HT.

Rappel du montant initial du marché :	15 314,00€ HT
<b>Montant de l'avenant :</b>	<b>1 680,00€ HT</b>
Nouveau montant du marché :	16 994,00€ HT

**Il est demandé au Conseil Communautaire de valider cette proposition.**

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré avec 24 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :**

- **Valide la proposition de l'entreprise ESAT - APAJH;**
- **Et Autorise le président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.**

### **5 - RESSOURCES HUMAINES : Achat de cartes-cadeaux**

Il est proposé au Conseil Communautaire de bien vouloir se prononcer sur l'achat de cartes cadeaux pour les agents à l'occasion d'événements spéciaux :

- Départ à la retraite :	100,00€
- Médaille du travail :	50,00€.

Assimilables à des prestations d'action sociales, individuelles ou collectives qui sont attribuées indépendamment du grade, de l'emploi ou de la manière de servir.

Le dispositif serait ouvert à tous les agents éligibles, titulaires ou contractuels (CDD-CDI).

Ces prestations, d'une valeur peu élevée, attribuées à l'occasion d'événements spéciaux, ne sont pas assimilables à un complément de rémunération.

**Il est demandé au Conseil Communautaire de valider le dispositif de cartes cadeaux au bénéfice du personnel.**

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré avec 24 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :**

- **Valide la proposition de cartes cadeaux au bénéfice du personnel ;**
- **Et Autorise le président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.**

L'ordre du jour étant épuisé, et après avoir remercié les membres de l'assemblée de leur participation, le Président lève la séance à 19h00.

**La Secrétaire de séance,  
Madame Évelyne AUGROS**

**Le Président,  
M. Etienne LEJEUNE**

**Les Conseillers Communautaires :**

***Et les membres du Conseil ont adopté à l'unanimité  
le présent Compte-rendu et ont signé le registre,  
lors de la séance du Conseil du 17 Novembre 2023***